#### Province de Québec MRC Lac-Saint-Jean-Est Municipalité d'Hébertville-Station

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville situé, le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire suppléant, monsieur Sylvain Boily.

Présents : M. Sylvain Boily, maire suppléant

M. Robin Côté, conseiller # 2
Mme Mylène Blackburn,
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Absences: M. Michel Claveau, Maire

Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale.

#### 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

#### 2. ADMINISTRATION

- 2.A) Lecture et acceptation de l'ordre du jour;
- 2.B) Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 6 mai et du 21 mai 2024:
- 2.C) Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 6 mai et du 21 mai 2024.

#### 3. DROIT DE PAROLE

#### 4. RÉSOLUTIONS

- 4.A) Règlement 2024-08 décrétant un emprunt de 168 462 \$ pour le remplacement d'une conduite rue Saint-Wilbrod Adoption;
- *4.B) Lettre d'entente # 2024-01;*
- 4.C) Horaire d'été 2024 Fermeture des bureaux municipaux;
- 4.D) Bibliothèque d'Hébertville-Station Motion de félicitations.

#### 5. DON ET SUBVENTION

Aucune demande.

#### 6. URBANISME

Aucun dossier.

#### 7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

#### 8. LISTE DES COMPTES

#### 9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

#### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE SUPPLÉANT

À 19 h 30, le maire suppléant, monsieur Sylvain Boily, préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

#### 2. ADMINISTRATION

### 2.A) <u>LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR</u> R.10061.06.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié et/ou ajouté par les points suivants :

- 7.A) Employés municipaux Motion de félicitations;
- 7.B) Comité des Loisirs et ses bénévoles Motion de félicitations.

## 2.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 6 MAI ET DU 21 MAI 2024 R.10062.06.2024

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'exemption de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 mai et 21 mai 2024 soit acceptée.

#### 2.C) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 6 MAI ET DU 21 MAI 2024 R.10063.06.2024

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 mai et du 21 mai 2024 soit acceptée.

#### 3. DROIT DE PAROLE

Personne ne se manifeste pour le droit de parole.

#### 4. **RÉSOLUTIONS**

# 4.A) RÈGLEMENT 2024-08 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 168 462 \$ POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE RUE SAINT-WILBROD - ADOPTION R.10064.06.2024

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2024-08

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 168 462 \$
POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC
RUE SAINT-WILBROD

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 21 mai 2024;

**ATTENDU QUE** le projet est admissible à une subvention dans la cadre de la TECQ 2019-2023;

**ATTENDU QUE** le projet est exempté à la tenue d'un registre des personnes habiles à voter en vertu de l'article 1061 alinéa 4 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire le remplacement d'une conduite d'aqueduc rue Saint-Wilbrod, selon l'estimation des coûts effectuée par Madame Marie-Ève Roy, directrice générale, ci-joint, en annexe A et selon les plans et devis effectués par le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, ci-joint, en annexe B. Plus précisément, ces travaux consistent au remplacement d'une conduite d'eau potable (150 mm) de 480 mètres, d'une conduite d'eau potable (150 mm) de 20 mètres, ainsi que d'une conduite d'eau potable (50 mm) de 110 mètres en plus des branchements, de travaux de voirie et de remise en état des lieux.
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 390 483 \$ aux fins du présent règlement.
- ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 168 462.26 \$ sur une période de 20 ans. Une affectation de la subvention de la TECQ 2019-2023 versée au comptant de 222 021 \$ comme étant approuvé dans la correspondance du ministère des Affaires municipale et de l'habitation du 11 septembre 2023, ci-joint, en annexe C.
- ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.
- ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Michel Claveau,	Mme Marie-Ève Roy,
Maire	Directrice générale

#### 4.B) **LETTRE D'ENTENTE # 2024-01**

R.10065.06.2024

**CONSIDÉRANT** la convention collective en vigueur actuellement;

**CONSIDÉRANT** la demande du salarié à l'effet de diminuer son temps de travail;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour l'Employeur d'embaucher rapidement un salarié régulier à temps complet comme journalier opérateur;

**CONSIDÉRANT** la conformité avec l'article 2.01 de la convention collective en vigueur;

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'entente particulière 2024-01 entre la municipalité d'Hébertville-Station et le syndicat des employés municipaux de la municipalité d'Hébertville-Station.

## 4.C) <u>HORAIRE D'ÉTÉ 2024 – FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS</u> R.10066.06.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le bureau administratif soit fermé du 29 juillet au 2 août inclusivement.

### 4.D) <u>BIBLIOTHÈQUE</u> <u>D'HÉBERTVILLE-STATION</u> – <u>MOTION</u> <u>DE</u> <u>FÉLICITATIONS</u> R.10067.06.2024

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations à madame Joannie Bolduc et son équipe de bénévoles pour tous leurs efforts à l'égard de notre bibliothèque municipale. Grâce à leur implication, la bibliothèque municipale fut la lauréate du prix « Bibliothèque s'étant le plus améliorée en 2023 » ainsi que le prix de « Bibliothèque de l'année » lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio.

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations toute particulière à monsieur Laurent Fortin pour sa mention « Personnalité coup de cœur ».

#### 5. DON ET SUBVENTION

Aucune demande.

#### 6. URBANISME

#### 7. AFFAIRES NOUVELLES

### 7.A) <u>EMPLOYÉS MUNICIPAUX – MOTION DE FÉLICITATIONS</u> R.10068.06.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations à tous les employés municipaux leur soutien ainsi que leur bon travail dans le cadre de l'organisation de la Plantation du mai de 2024.

## 7.B) <u>COMITÉ DES LOISIRS ET SES BÉNÉVOLES – MOTION DE FÉLICITATIONS</u> R.10069.06.2024

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations au comité des Loisirs ainsi qu'aux bénévoles de la Plantation du mai édition 2024.

### 8. LISTE DES COMPTES R.10070.06.2024

PAYABLES MAI 2024		
Nom	Montant	
ANNIE LACHANCE	84.47	
BELL MOBILITE	222.59	
BGM INFORMATIQUE	433.94	
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	2 767.28	
CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL	525.00	
COGECO CABLE	42.74	
DF INFORMATIQUE	32.70	
DISTRIBUTION PE	256.98	
ECKINOX MEDIA	165.39	
EN FORME-O-LAC	499.13	
EXCAVATION GRANDMONT	1 489.21	
FORMATION SECOND SOUFFLE	114.98	
FOURRIERE D'ALMA 2007	2 069.55	
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	645.76	
HYDRO QUEBEC	4 937.69	
IA GROUPE FINANCIER	690.96	
IMPRESSION THIBEAULT & ASSOCIÉS	55.19	
ISABELLE FORTIN	641.27	
JOANNIE BOLDUC	92.23	
JVK LTD.	1 069.27	
LAVEUR DE VITRES PROFESSIONNEL R. RATTHÉ	804.00	
LES ARBORICULTEURS DU LAC ENR.	1 868.34	
LETTRAGE G.D.	539.92	
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	486.31	
MAISON DES JEUNES HSTATION	7 000.00	
MALTAIS OUELLET INC.	35.64	
MARIE-EVE ROY	3 334.04	
MEGABURO	998.90	
MINISTERE DU REVENU	20 727.12	
MRC LAC-ST-JEAN-EST	14 341.49	
NUTRINOR	1 412.44	
PETITE CAISSE	5 237.35	
PLANTATION DU MAI	750.00	
PRODUCTION MIDO	1 816.61	
PRODUITS BCM LTEE	717.74	

PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	791.68
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	13 619.48
REJEAN TREMBLAY	913.70
REVENU CANADA	8 297.80
SCIERIE MARTEL BMR ENR.	50.88
SEMENCES STOKES	62.67
SERRES DAME NATURE	1 781.60
SYNDICAT DES EMPLOYES MUNI.	287.34
VISA DESJARDINS	6 005.49
SOUS-TOTAL	108 716.87
SALAIRES NETS	38 464.98
GRAND TOTAL	147 181.85

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

#### 9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

#### 10. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Une période de questions est prévue aux citoyens présents.

#### 11. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u> R.10071.06.2024

Madame la conseillère Mylène Blackburn propose de lever la présente séance à 19 h 4		
Monsieur Sylvain Boily, Maire suppléant	Madame Marie-Ève Roy, Directrice générale	